

# CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2017



## Procès-verbal

Conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT du CGCT

Nombre de membres  
composant le Conseil  
Municipal : 33  
Présents à la séance : 25

L'an deux mille dix sept, le 9 février 2017, à dix neuf heures trente.

Les membres composant le conseil Municipal de la Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués le 3 février 2017, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Eric WOERTH, Maire.

Monsieur Le Maire, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

**Présents :** M. **Éric WOERTH, Maire**, Michel TRIAIL, Isabelle WOJTOWIEZ, Yves LE NORCY, Caroline GODARD, Carine BARBA-STELMACH, Frédéric SERVELLE, Bénédicte de CACQUERAY, **Adjoint au Maire**, Nadia DAVROU, Claude VAN LIERDE, Nicole VACHER, Claude BENIADA, François ZANASKA, Vincent CAPPE de BAILLON, Caroline KERANDEL, Jean-Pierre BRISOU, Yves CARINI, Florence BRUNET, Stéphane DESEINE, Stéphanie FONTAINE, Pauline BERTHEAU, Pierre-Louis MARTINEZ, Mathieu BOISSET, Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU, Eric DENIS **Conseillers municipaux.**

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents :** Amélie LCHAT (procuration Eric WOERTH), Boniface ALONSO (procuration Michel TRIAIL), Jean-Yves PERIE (procuration Isabelle WOJTOWIEZ), Anita JACOBEE-MONNET (procuration Yves LE NORCY), Laëtitia KOCH (procuration Caroline GODARD), Dominique DELAHAIGUE (procuration François ZANASKA), Sylvie MAPPA, (procuration Eric DENIS), Christian GAUTELLIER (procuration Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU).

**Secrétaire de séance :** Mathieu BOISSET

--==--

### Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2016.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

Monsieur LE MAIRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## I- ADMINISTRATION, CONTRATS, CONVENTIONS

### 1.1 Programme de déploiement d'Infrastructure(s) de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » sur le territoire du Syndicat d'Énergie de l'Oise : installation d'une borne électrique

*Rapporteur Monsieur CAPPE de BAILLON*

Le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) a validé un projet de déploiement de 107 infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides qui, selon les ratios de l'ADEME, permettra de mailler le territoire.

Le réseau des bornes Mouv'Oise a pour objectif de rassurer les utilisateurs sur leur capacité à compléter leur autonomie en cours de route.

Chaque borne Mouv'Oise sera équipée de deux prises pour les voitures (22 kVA pour chaque prise type 2S de standard européen) et de deux prises pour les deux roues (prise type EF de 3 kVA), permettant de recharger deux véhicules simultanément.

Ce réseau de borne est complété d'un service public de recharge privilégiant l'interopérabilité et l'accès à tous les utilisateurs.

Les bornes seront communicantes et reliées à un central de supervision permettant de connaître sa localisation et sa disponibilité.

Le SE60, en concertation avec les communes et les intercommunalités, a défini les implantations définitives des bornes suivant les critères fixés par l'ADEME. Ont été privilégiés les pôles d'emplois denses, les zones d'activités commerciales, les lieux touristiques.

Le coût d'investissement est financé à 50% par l'ADEME et 25% par le Conseil Départemental. Le solde à charge est financé par le SE60 sur ses fonds propres. Aucune participation financière n'est demandée aux communes ou communautés.

Concernant les coûts de fonctionnement, l'ingénierie globale et le suivi administratif seront assurés par le SE60. Les autres coûts (entretien et dépannage, suivi cartographique, supervision, abonnement électrique et consommation d'électricité) évalués à 1 250 € TTC / an / borne, seront financés par les communes ou les communautés.

Par conséquent, il est proposé de retenir l'installation d'une borne électrique dans le cadre de ce dispositif, la Ville étant dotée jusqu'à présent de 2 bornes au parking du Réservoir et 6 situés sur les parkings Effia de la Gare.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le dispositif pour l'installation d'une borne électrique sur la commune.

Monsieur CAPPE de BAILLON ajoute que cette borne permettra une recharge accélérée en une heure, est dotée de 2 prises, sera située sur la petite place Omer Vallon et fonctionnera en continu. D'autres villes, telles Creil, Senlis, Lamorlaye, Gouvieux ... se sont également inscrites dans ce dispositif et seront bientôt dotées de ces bornes.

Monsieur LE MAIRE souligne que l'investissement est pris en charge par le SE 60 et que le coût de fonctionnement reste raisonnable. Désormais, la Ville de Chantilly comptera 9 bornes – 2 au parking du Réservoir non communicantes avec le réseau Mouv'Oise, six dans les parkings d'Effia à la gare et une place Omer Vallon.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU s'étonne que cette borne soit gratuite pour l'utilisateur.

Monsieur CAPPE de BAILLON précise que la gratuité est effective uniquement jusqu'en 2018 le temps du déploiement, le SE 60 prenant en charge l'électricité. L'an prochain, l'utilisateur s'acquittera financièrement de sa consommation. Les bornes électriques du Réservoir sont elles depuis leur création gratuites.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU s'interroge sur la possibilité pour l'automobiliste de laisser son véhicule après le délai de recharge.

Monsieur LE NORCY indique qu'un arrêté municipal règlera l'utilisation de cette borne et le délai de stationnement sur la place réservée.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

## **1.2 Modification des statuts du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette**

Rapporteur Monsieur CAPPE de BAILLON

Afin de bien préciser ses missions et d'affirmer ses compétences de Gestion des Milieux Aquatiques et de portage du SAGE, le SISN a souhaité procéder à une modification de ses statuts afin de les clarifier.

Ces nouveaux statuts précisent notamment l'objet de la structure dont :

- ✓ La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Nonette
- ✓ L'atteinte du bon état des eaux

Les statuts précisent clairement que le SISN n'assume pas la compétence « protection contre les inondations »

Les statuts présentent plus concrètement les missions du SISN dont :

- ✓ Les animations du SAGE de la Nonette
- ✓ La mise en œuvre des actions inscrites dans le contrat global: rivière et milieux aquatiques, communication et sensibilisation, protection des eaux de surface et souterraine, ruissellement/érosion.
- ✓ L'assistance technique dans le domaine de l'assainissement, incluant la gestion des eaux pluviales, et de l'eau potable.

Les statuts précisent enfin le rôle des riverains vis-à-vis de leur devoir d'entretien des cours d'eau :  
Les modifications des statuts en ce sens ont été adoptées par le Conseil syndical en date du 6 décembre 2016.  
Il convient désormais à chaque Commune membre de se prononcer sur cette modification.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la modification des statuts du SISN.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

### **1.3 Dématérialisation – télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : convention entre l'Etat et la Ville de Chantilly**

*Rapporteur Monsieur Le Maire*

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application, autorisent la transmission par voie électronique des actes des collectivités qui sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Dans ce cadre, le ministère de l'intérieur a conçu et conduit le programme ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé). Ce protocole permet d'envoyer à la Préfecture, par voie électronique et sécurisée et de manière presque instantanée, les actes administratifs accompagnés de leurs pièces annexes.

Ce processus de dématérialisation présente un réel intérêt pour notre collectivité en lui permettant notamment d'améliorer son efficacité. Outre l'aspect « développement durable » de cette démarche, la dématérialisation des actes de la commune réduit les délais de procédure, les risques juridiques de recours, les erreurs ainsi que les coûts d'affranchissement et d'impression.

La mise en œuvre de ce service d'administration électronique nécessite l'intervention d'un tiers de télétransmission ayant fait l'objet d'une homologation et la signature d'une convention avec le Préfet. Cette convention, précise la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus, ainsi que l'identité du prestataire qui sera retenue à l'issue d'une consultation en cours, lancée sur la base d'un dossier élaboré par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique.

Il est demandé d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU souhaiterait avoir des précisions sur la notion de tiers de télétransmission.

Monsieur LE MAIRE indique qu'il s'agit d'un prestataire – opérateur qui fournit le certificat sécurisé de télétransmission.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

## **II- FINANCES**

### **2.1 Débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) (voir rapport préparatoire joint) :**

*Rapporteur Monsieur LE NORCY*

Monsieur LE MAIRE donne la parole à Monsieur LE NORCY

« Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous ouvrons le quatrième Débat d'Orientations Budgétaires de notre mandature par la présentation du rapport que la Commission des Finances a examiné le vendredi 3 février.

Ce rapport n'est pas construit exactement sur le même modèle que les années précédentes pour deux raisons : d'une part nous le présentons presque un mois plus tôt et nous ne disposons donc pas encore de toutes les

informations permettant de construire une simulation du budget primitif ; d'autre part nous avons souhaité donner au conseil municipal des points d'analyse et de propositions qui seront à l'issue de ce débat, intégrés avec précision pour construire ce BP qui vous sera soumis dans sept semaines exactement.

Ceci concerne la troisième partie du rapport, les deux premières reprenant d'abord les éléments de contexte national et européen, puis la situation de la ville fin 2016 ; la troisième analyse cinq points d'observations et de propositions. Bien entendu ce rapport est conforme aux prescriptions de la loi dite NOTRE du 7 août 2015 puisqu'il contient notamment des exposés détaillés de la situation de la dette, des impositions locales et les évolutions des personnels municipaux.

Depuis le début de notre mandat, nous avons poursuivi en matière budgétaire une politique de sobriété dans le fonctionnement tout en assurant un niveau élevé de services, de stabilité des taux de fiscalité locale d'une part malgré la baisse des concours extérieurs de l'Etat, et une ambition raisonnable en matière d'investissement public ; ces investissements, outre le fait qu'ils sont un soutien à l'activité économique, assurent simultanément le redéploiement du service public et la mise en place d'adaptation ou d'innovations au service d'un développement durable s'appuyant sur les économies d'énergie et la transition énergétique.

Cette politique repose sur la recherche et la valorisation d'une autonomie renforcée dans le financement de nos investissements. La réduction des concours extérieurs (celui de l'Etat en matière de DGF de manière drastique, celui du conseil départemental plus modéré en 2017) impose cette stratégie d'autonomisation, qui nécessite des efforts renouvelés et une attitude vigilante dans l'exécution budgétaire. Ces efforts et cette attitude auront permis de conclure l'année 2016 de manière satisfaisante comme l'expose le document.

Le contexte budgétaire dans lequel se prépare le budget primitif 2017 demeure marqué par des contraintes d'une ampleur inédite et des incertitudes majeures.

Je vous renvoie à la page 5 du rapport qui rappelle quelques éléments incontournables dans la construction de nos hypothèses pour 2017 et au-delà : notons simplement que la dette publique s'établit actuellement à 2 180 milliards d'euros .La loi de Finances pour 2017 prévoit une dette ramenée à 96% du PIB, après 96,1% en 2016 ; ce serait la première fois depuis 10 ans que la courbe repartirait très légèrement à la baisse. Mais les hypothèses optimistes, sur lesquelles le budget a été construit rendent sceptique la prévision d'un déficit public à 2,7% en 2017, et donc un léger reflux de la dette.

A ces éléments s'ajoutent les incertitudes liées au contexte électoral de l'année 2017, les programmes publiés ou en cours d'élaboration des candidats à l'élection présidentielle notamment impactant de manière très différente les dépenses et les recettes de toutes les collectivités.

La page 7 du rapport présente les principales mesures actuellement retenues qui impacteront sensiblement l'équilibre budgétaire de notre commune, certaines produisant potentiellement une légère majoration de nos recettes, d'autres constituant de manière certaine un accroissement de nos dépenses (charges de personnel par exemple) et une réduction de nos recettes (DGF notamment).

Dans cet environnement, comment clôturons-nous l'année 2016 ?

La gestion rigoureuse menée à Chantilly depuis de nombreuses années a permis de préserver les fondamentaux de la commune qui vous sont exposés de la page 8 à la page 16 du rapport. Grâce au travail réalisé par le service Finances malgré le délai raccourci dont il disposait, les résultats présentés sont très voisins de ceux qui figureront au compte administratif 2016 qui vous sera présenté dans un mois et demi.

Les indicateurs se maintiennent globalement en position favorable par rapport à la moyenne des communes de 10 à 20 000 habitants. (voir page 8)

- Cela est vrai de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement qui ont baissé de 0,2% entre 2015 et 2016 alors que nous avons réalisé des dépenses exceptionnelles liées aux événements exceptionnels que la ville a accueillis et organisés (Tour de France notamment). A périmètre de service constant, nos dépenses de fonctionnement ont baissé de 1,1% alors que la moyenne des communes comparables a progressé de 0,8%
- Situation satisfaisante de notre capacité d'autofinancement découlant directement de notre épargne brute qui s'établit à 1,688 M€ contre 1,734 M€ en 2015 (-2,6%) ;
- Il en va de même pour l'endettement de la ville malgré l'accélération de notre programme d'investissement. L'encours de la dette baisse de 330 000 € en 2016, notre dette par habitant s'établissant à 806 € (827 en 2015) et notre capacité de désendettement passant de 5,5 à 5,4 années, demeurant très en-deçà du seuil d'alerte fixé à 11 ans ; l'explication tient au fait que nous avons emprunté moins en 2016 que nous n'avons remboursé de capital à nos prêteurs.

Ces résultats favorables sont obtenus alors que nous avons choisi en 2016 de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale pour les ménages et pour les entreprises, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de communes

comparables. Les taux retenus à Chantilly sont très sensiblement en-dessous des moyennes départementales et nationales.

Par souci de cohérence et de comparabilité dans le temps, les indicateurs de gestion utilisés depuis 3 ans ont été conservés.

➤ Nos dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 0,2% (21 000€) par rapport au réalisé 2015 (page 9). Cette évolution globale résulte principalement d'une augmentation des charges à caractère général de 73 K€ (1,9%) en raison des événements exceptionnels et de la réduction de 57 K€ (0,8%) des charges de personnel ainsi que d'une réduction de 43 K€ (5,4%) des autres charges de gestion.

A noter que les dépenses de personnel qui s'établissent à 7,5 M€ en 2016 sont stabilisées alors que dans l'ensemble du bloc communal elles continuent de progresser d'environ 1,4%.

➤ Nos recettes de fonctionnement (page 12) baissent de 0,4% (67 K€). Cette baisse est plus rapide que celle de nos dépenses réelles, mais « à périmètre constant » elle serait à comparer à 1,1% et de ce fait on note que structurellement parlant, la baisse des dépenses est plus élevée que la baisse des recettes, ce qui est satisfaisant pour notre tendance globale (pas d'élément structurant provoquant un effet de ciseau).

Cette baisse sensible a des explications très diversifiées : stabilité des produits des services, légère progression des impôts et taxes (+ 149 000 € dont 9 seulement de taxes locales, 79 de droits de mutation et 51 des droits de stationnement) (voir page 13 et 14). Mais on note surtout une baisse 6,4% (279 000€) des dotations et participations (baisse de 310 000 € de la DGF et de 21 000 € des participations de la CAF, avec une progression du SMTCO de 9 000 € et des participations exceptionnelles pour le TDF de 43 000 €).

Les conséquences de ces évolutions de nos recettes et de nos dépenses se retrouvent dans le tableau de la page 15.

➤ Notre épargne brute en 2016 baisse donc de 46 000 € en passant de 1,734 M€ à 1,688 M€, notre taux d'épargne brute restant satisfaisant au-dessus de 10%.

➤ L'annuité de nos emprunts étant plus élevée (920 000 € contre 849 000€), notre épargne nette baisse donc de 117 000 €, ce qui est la conséquence directe de notre politique d'emprunt en 2015 et 2016.

➤ De ce fait nous conservons une très bonne capacité de désendettement : à la clôture de l'exercice 2015, il ne fallait que 6 années à la ville pour rembourser l'intégralité de sa dette (fin 2014 ce ratio était à 4,7 années, mais en 2015 nous avons accéléré notre PPI tandis que le seuil critique est de l'ordre de 11 années).

La page 16 du rapport présente le résultat de fonctionnement de 2016. Il s'obtient ainsi :

#### En fonctionnement :

- La différence entre nos recettes réelles de fonctionnement (15,341 M€) et nos dépenses réelles de fonctionnement (13,662 M€) conduit à un résultat de 1,688 M€ dont il faut déduire le montant des intérêts de notre dette, soit 467 000€. Il en résulte que l'excédent de fonctionnement est de 1,688 - 0,467 = 1,221 M€. Puisque nous disposons en début d'exercice d'un report de 1,188 M€, notre résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 1,188 + 1,221 = 2,409 M€.

#### En investissement :

- La différence entre nos recettes d'investissement (5,954 M€) et nos dépenses (7,216 €) donne un résultat de -1,262 M€. Puisque nous disposons d'un résultat antérieur reporté de 328 K€, le résultat de clôture négatif (« besoin de fonds de roulement ») s'établit à 934 K€

- Mais comme chaque année nous n'avons pas réalisé (soit physiquement, soit au sens comptable) tous les programmes de l'exercice : il nous reste à réaliser en 2017 (comme des reports de 2016) des dépenses pour 1,090 M€ et des recettes pour 422 K€, soit un résultat négatif complémentaire (« besoin de fonds de roulement ») de 668 K€. Au total c'est donc 934 + 678 = 1,602 M€.

Au 31 décembre 2016, ce besoin est prélevé sur le résultat de clôture de fonctionnement (2,409 M€) ; il nous reste alors un solde de résultat de fonctionnement de 2,409 - 1,602 = 0,807, soit 807 000 K€ qui constitueront le report de fonctionnement sur 2017.

Cependant compte tenu des perspectives renouvelées de baisse de la DGF à nouveau dès 2017, et de notre volonté de développer notre capacité de financer nos investissements autrement que par l'emprunt, nous percevons que 2016 nous fait toucher les limites de l'exercice budgétaire construit sur les bases actuelles.

Tels sont les éléments essentiels décrivant la bonne santé des finances communales qui permettent de proposer des éléments fiables pour nos orientations 2017.

Dans ces conditions il est proposé au conseil municipal d'examiner cinq points déterminants pour construire le budget 2017 (et parfois au-delà) et sur lesquels nous allons réaliser rapidement un focus rétrospectif et prospectif, à savoir

- Les dotations et participations (DGF principalement)
- Les recettes fiscales
- Les charges de personnel
- Les charges financières
- Les charges à caractère général.

#### 1. *L'évolution de la DGF : se reporter au tableau et au graphique page 20*

Le tableau qui vous est présenté résume l'évolution de la DGF depuis 2011.

L'estimation pour 2017 est d'une baisse de 190 000 €, qui est plus faible que celle qui avait été annoncée par le gouvernement, en raison de la décision inscrite en loi de finances 2017 de réduire de 50% le montant de la contribution des communes au redressement des finances publiques. En réalité, deux paramètres de la Dotation jouent en notre défaveur : la baisse de la population DGF et l'écrêtement de la dotation forfaitaire, ce qui fait que l'on passe de - 310 000 € en 2016 à - 190 000 en 2017 soit une réduction de 38%

La somme des baisses cumulées fait que nous sommes passés de 3,472 M€ à 2,561 M€ en 6 exercices budgétaires. L'écart en 2017 atteindra 912 000 €, mais la valeur totale « perdue » depuis 2011 représentera 2,278 M€ c'est-à-dire 65% du montant moyen annuel de nos investissements.

Pour mieux mesurer le « poids » (le « plombage ») que constitue cette baisse en 2012, nous indiquons que

1. La DGF, qui couvrait en 2011 24% de nos recettes de fonctionnement, n'en couvrira plus que 16,5% en 2017
2. ces 912 000€ que nous n'avons plus en recette représentent 12 points de fiscalité directe locale (le point 2017 à Chantilly vaut 76 000 € environ).

*Quels taux de fiscalité locale faudrait-il fixer en 2017 pour compenser cette baisse de la DGF et revenir au pouvoir d'achat hors inflation de 2011 ?*

Notre taux de taxe d'habitation devrait passer de 19,77% à 22,15% : recette 542 000 €

Notre taux de taxe foncière devrait passer de 15,52% à 17,38% : recette 302 000 €

Et notre Contribution Fiscale des Entreprises devrait passer de 23,56% à 26,36% : recette 72 000 €

Soit un total de : 542 + 302 + 72 = 916 K€)

Nos taux demeureraient encore inférieurs à la moyenne de la strate.

Que procurerait aujourd'hui (assiette constante sans relèvement par l'Etat des bases locatives et sans changement de régime imposable des contribuables) ?

- ✓ Relever de 1% la TH procure un supplément de recette de 227 000 €
- ✓ Relever de 1% la TF procure un supplément de recette de 162 000 €
- ✓ Relever de 1% la TFNBH procure un supplément de recette de 400 €
- ✓ Relever de 1% la CFE procure un supplément de recette de 25 500 €

#### 2 *L'évolution des recettes fiscales*

Je vous propose d'examiner le tableau de la page 24 qui retrace l'évolution des recettes des 4 impôts locaux dont les taux sont fixés par la commune.

Ces 4 impôts représentent 75% de nos recettes fiscales, la taxe d'habitation représentant à elle seule 47% de nos recettes fiscales (les autres sont principalement les droits de mutation 7%, la CVAE 4,5%, les Droits de stationnement 4,5% et la taxe sur l'électricité 3% ...).

Les leviers dont dispose la commune sont donc essentiellement les taux et les valeurs locatives ou foncière (individuelles ou par effet de volume).

Le levier « valeur » consisterait à engager une identification exhaustive (produisant un effet volume) et une réévaluation éventuelle en passant chaque immeuble en examen (produisant éventuellement un effet « valeur moyenne »). Cela s'est fait récemment dans une commune voisine.

Le levier « volume » peut aussi théoriquement être utilisé en accroissant le nombre des logements dans la ville ; il n'est pas entièrement entre les mains de la ville et dépend des programmes des promoteurs immobiliers privés et publics, et du potentiel constructible. Ses effets sont à moyen terme.

Le levier des « taux » produit les effets notés précédemment : relever de 1% les quatre taux produirait une recette supplémentaire de 415 000 € toutes choses égales par ailleurs. On constate que cela correspond d'ailleurs à la progression des recettes entre 2013 et 2012 lorsque le conseil municipal a relevé de 1% les taux de fiscalité locale de l'époque. Le levier « taux » produit des effets immédiats.

A noter cependant qu'un paramètre échappe à la décision communale : l'assujettissement réel à certains impôts locaux de certains contribuables en raison des exonérations décidées par l'Etat en fonction de leur situation sociale et/ou fiscale par exemple. Le relèvement des valeurs locatives ou des taux ne produit donc pas un effet automatique à 100%.

Le levier des avantages sociaux

On notera cependant aussi avec intérêt que la ville a décidé de porter de 10 (taux plancher) à 15% les abattements obligatoires de TH pour les deux premières personnes à charge et de 15 à 25% pour chacune des personnes suivantes : cette mesure favorable représente une perte de recette fiscale d'un montant de 85 800 €. De même l'abattement spécial à la base qui bénéficie aux contribuables à revenus modestes a été fixé par la ville à 15% (il pourrait ne pas exister) : la perte de recettes liée en 2016 a été de 31 500 €. Le coût pour la ville de ces mesures à caractère social est donc de 117 000 € par an. S'il devait être compensé par une répercussion sur l'ensemble de la population cantilienne, il nécessiterait un relèvement de 0,2% des taux de la fiscalité locale applicable à tous.

C'est à la globalité de ces éléments (leviers locaux) qu'il conviendra de réfléchir si l'orientation qui devait être prise pour l'avenir conduisait à réévaluer les taux de fiscalité locale. Cette question ne sera pas à l'ordre du jour pour la détermination des taux pour 2017. Elle sera très vraisemblablement examinée dans les prochains mois lors de travaux préparatoires au budget 2018.

### 3. L'évolution des charges de personnel et la structure des effectifs

Se reporter au tableau de la page 22.

On y observe que les charges de personnels sont très maîtrisées par la commune, mais que celle-ci subit le poids de décisions qui ne relèvent pas de sa compétence. Ainsi par exemple en 2014 constate-t-on une progression sensiblement supérieure à la tendance engagée en 2013 : c'est le coût en personnel de la réforme des rythmes scolaires, dont l'effet se majore encore en année pleine en 2015. De même le relèvement des taux de cotisations sociales pèse-t-il sur le total de la dépense dans une période où la ville s'efforce de réduire sensiblement le nombre des agents et de maîtriser les heures d'astreinte et les heures supplémentaires.

Par rapport aux évolutions notées par les différents observatoires, l'évolution baissière de la dépense de personnel à Chantilly est à comparer à l'évolution encore à la hausse de la plupart des communes. En 2016, malgré le relèvement de 0,6% de la valeur du point de la FP au 1<sup>er</sup> juillet et malgré les charges supplémentaires nécessitées par les grands événements (heures supplémentaires) notre dépense s'est réduite de 57 000 €.

En 2017 les surcoûts prévus

- l'augmentation au 1<sup>er</sup> février de 0,6% du point FP représentera 26 000 €
- l'augmentation des cotisations sociales 4 000 €
- le PPCR (Parcours professionnel, carrière et rémunération) 4 000 €
- Les charges de chômage pour la ville progresseront (effet de départs provoqués ou voulus en 2016) : 25 000 €
- Les charges liées à l'organisation de quatre dimanches d'élection

C'est en tenant compte de tous ces facteurs qu'il sera proposé au budget primitif une stabilisation de la masse salariale (progression maximum de 0,2% soit 15 000 € pour une dépense de 7,5 M€). Cet objectif ne sera tenu qu'à la condition que soit maintenu et renforcé le contrôle mensuel de la dépense par le Service RH qui le réalise actuellement avec efficacité.

Le rapport page 21 synthétise les efforts faits par la ville pour réduire le nombre de ses agents (employés par la ville ou employés par le Centre de Gestion). Cela signifie que chaque départ ou chaque absence est examinée avec soin avant de choisir s'il faut ou non remplacer, et en envisageant une éventuelle évolution des postes et des services. Les départs à la retraite prévus au cours des 4 prochaines années (21 agents, soit plus de 10% des agents titulaires) seront autant d'occasion saisies en ce sens.

A noter que la pyramide des âges de certains services (entretien notamment) conduit à un accroissement des risques de troubles de santé, ce qui provoque des absences pour maladie. L'absentéisme à Chantilly est en

moyenne de 24 jours / agent toutes natures d'arrêt confondus (y compris les longues maladies et les accidents) soit 8,8% à comparer à un taux national de 9,3%. Ce chiffre contient cependant des marges de progrès par une meilleure prévention, parfois par un rééquipement ou une formation complémentaire, et aussi par une vigilance exercée sur les conditions de l'arrêt.

La rationalisation des heures supplémentaires est un moyen déjà à l'œuvre dans le service de Police depuis 2 ans et au Service Technique désormais en modifiant les conditions des astreintes. La mutualisation des services, la dématérialisation sont aussi des moyens de renforcer la performance. La ville poursuit sa politique de valorisation des parcours qualifiants intégrant les concours, les examens professionnels et les acquis par l'expérience et la formation.

#### 4. L'évolution des charges financières

Il s'agit, à travers le montant des charges financières, d'examiner l'état de la dette de la ville.

En 2016 nos charges financières se sont élevées à 284 000 €, soit un montant identique à celui de 2015, poursuivant la tendance à la baisse observée depuis 2012 et qui sera très vraisemblablement poursuivie en 2017.

La ville a remboursé en 2016 une annuité en capital plus élevée que le montant qu'elle a emprunté pour ses investissements : d'autre part la ville a remboursé par anticipation de trois emprunts sans pénalisation conformément aux préconisations de l'expert qui avait audité l'état de sa dette au cours de l'année.

L'encours a donc été réduit de 330 000 €, conformément à notre engagement de revenir, après une année 2015 très accélératrice, à un rythme nettement modéré d'emprunt pour conserver sur l'ensemble de la mandature un volume annuel d'investissement de 3,5 M€..

Notre dette par habitant est de 806 € à comparer à celle de la strate à 962€ en 2015. Le tableau de la page 29 illustre trois réalités :

- l'emprunt est contracté au rythme des réalisations d'investissement
- sur la durée, l'emprunt ne finance que 30% du montant des équipements
- en 2015 et 2016 les investissements ont été accélérés avec, dès 2016, le ralentissement des emprunts

L'encours total (ville + assainissement s'élève à 9,730 M€, (page 31) constitué de prêts à taux fixes. La renégociation de la dette, si elle est possible avec un ou plusieurs organismes financiers, pourrait conduire à alléger légèrement les charges financières. Si nous nous en tenons aux objectifs retenus jusqu'à présent, cet encours pourrait être réduit d'environ 300 000 euros par an au cours des deux prochains exercices et passer à 8,5 M€ au 31 décembre 2018.

#### 5. L'évolution des charges à caractère général

Ces charges représentent 28% des dépenses de fonctionnement de la ville (3,88 M€) il est donc nécessaire de rechercher les moyens de les contenir et de les réduire. Une légère amélioration a été constatée en 2016 où elles ont progressé de 1,9%, moins qu'en 2015 (2,6%).

Elles évoluent principalement en fonction des services assurés (ex. DUC = 360 000 €, soit 10%), du service de la dette (288 000€ soit 7,5%) ou des « approvisionnements » qui nous sont nécessaires.

On doit noter que les dépenses d'énergie (gaz et électricité : 707 K€, Eau 71 K€, Carburants 64 K€) et de télécommunication (123 000 €) représentent 965 000 € en 2016, soit près de 25% de ce poste de charges. C'est sur ce point que porte le premier axe de progrès retenu pour 2017 pour réduire la dépense : cinq domaines d'actions sont ciblés (page 32) et feront l'objet de programmes précis afin de limiter durablement les consommations en volume et en prix, tout en tenant compte des retours sur investissement que doivent permettre de réaliser des équipements en place ou à prévoir. Il s'agit aussi de conjuguer la rénovation thermique et énergétique avec de meilleures pratiques des utilisateurs.

Ces charges de fonctionnement général sont aussi celles dont le « dérapage » peut être le plus insidieux si l'on se contente en fin d'exercice de faire simplement le total des consommations. C'est afin de l'éviter qu'il a été décidé de procéder à la mise en place d'un véritable contrôle de gestion dont les objectifs annuels et les procédures seront définis avec précision. Cette décision a conduit à reconfigurer les missions et les responsabilités au Service finances que conduit Odile Bohr.

Deux pôles y sont désormais identifiés :

- Le pôle Finances et Contrôle de Gestion, en charge du contrôle de gestion, de la prospective et de la stratégie financière, de la gestion de la dette et de son réaménagement, de la mise en place et du suivi des tableaux de bord, et d'études ponctuelles sur le coût des prestations ou des services ;



- Le Pôle Comptabilité, sous la responsabilité de Christelle Fournier, qui outre la tenue comptable, suivra l'exécution budgétaire, la dématérialisation et assurera l'encadrement des personnels de ce pôle.

Les Projets d'investissement pour 2017

1. Nous devons d'abord reprendre les reports d'investissements de 2016 qui n'ont pas été réalisés.

Leur liste figure à la page 38.

Pourquoi avons-nous ces reports :

- soit les travaux n'ont pas été totalement réalisés, mais ils ont été engagés juridiquement
- soit les travaux ont été réalisés, mais la facture n'a pas été reçue avant le 31 décembre 2016

Le total représente 1 090 K€.

Le budget 2017 de ces reports doit intégrer aussi le résultat reporté négatif de la section d'investissement de 2016, soit 934 K€. Nous avons donc besoin de  $1090 + 934 = 2\,024$  M€.

Comment sont-ils financés ? Par des subventions d'équipement restant à recevoir pour un montant de 422 K€ et par l'excédent de fonctionnement capitalisé de 1 602 K€. (cf page 16)

2. Nous poursuivons en 2017 le programme d'équipement de la ville conformément aux grandes orientations que nous avons présentées dans notre projet pour la mandature 2014-2020

De quels moyens disposons-nous pour cela ? D'une enveloppe prévisionnelle de 2,4 M€ si nous empruntons seulement 600 000 € et si nous n'affectons pas de recettes venant de cessions de biens (Mermoz).

Le détail de nos recettes se trouve page 36 dans la partie supérieure droite.

Quelles réalisations pouvons-nous envisager, sachant que nous avons à réaliser des investissements récurrents et des programmes pluriannuels :

- Investissements récurrents : 140 K€
- Matériels informatiques, mobiliers et autres mobiliers des écoles (28 K€)
- Renouvellement matériels de bureau et informatiques divers services (35 K€)
- Renouvellement matériels, outillage service techniques (20 K€)
- Renouvellement mobiliers urbains signalétique ... (35K€)
- Travaux sur logement parc privé de la ville (15 K€)
- Programmes pluriannuels : aménagements PMR conforme à l'ADAP : 370 K€ (pour Ecole P. Cézanne, Crèche et peut-être Bouteiller)

Il reste donc une enveloppe de 1,9 M€ minimum qu'il s'agit de répartir en fonction de nos priorités.

Ces choix reposeront aussi sur l'évaluation des coûts de fonctionnement des équipements (s'il y en a) et des économies de charges (s'il y en a) afin de ne pas engager d'équipements dont on ne saurait pas assurer le coût de fonctionnement à venir.

Par exemple :

Pour le terrain de football synthétique qui sera implanté au stade des Bourgognes, le coût de l'investissement est de 1 M€ (terrain, vestiaires, éclairage et accès) (il y a une subvention de 300 000 € du Conseil départemental, et d'autres peut-être). Le coût de fonctionnement a été estimé avec précision et il faut prévoir 20 000 € par an.

Les travaux envisagés au Pavillon Egler seront évalués avec leur coût de fonctionnement (énergie pour chauffage et éclairage, coût de personnels pour ouverture au public et aménagement d'évènements, etc...)

Les travaux de remplacement de chaudières seront évalués avec le retour sur investissement attendu.

Les travaux de voirie ne nécessitent pas – en principe – de coûts de fonctionnement.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur LE MAIRE remercie Yves LE NORCY de cette présentation, relève la qualité de cet exposé si détaillé et présente les projets d'investissement.

« S'agissant de la partie d'investissement, la capacité de la Ville est de 2,5 millions d'€. qui se décompose ainsi :

- la création d'un terrain en gazon synthétique doté de vestiaires et de cheminements : 1 million d'€,

- la réfection de la deuxième partie de la rue Victor Hugo allant de la crèche intercommunale jusqu'au carrefour de l'immeuble des Aigles : enfouissement des réseaux, réfection de trottoirs,
- la réhabilitation des réseaux d'eaux potable, pluviales et usées rue du Connétable,
- la poursuite de l'agenda accessibilité avec la mise aux normes de l'école Paul Cézanne et son restaurant,
- la réfection des parkings en haut de l'avenue Marie-Amélie,
- la réfection de la rue Blanche,
- la première de réhabilitation de l'Eglise Notre Dame, extérieure et intérieure,
- l'aménagement du 1<sup>er</sup> étage du Pavillon Egler qui ferait office de lieu d'exposition et renforcerait le Musée de la Dentelle,
- des travaux relatifs aux économies d'échelle,
- les investissements récurrents,
- Les reports.

J'ai demandé aux services et aux élus que systématiquement l'impact, - direct ou indirect, positif ou négatif -, sur le fonctionnement de tout équipement soit étudié en amont de l'engagement de l'opération. »

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU souhaite évoquer plus l'évolution de la situation financière de la commune que la partie investissement.

« Monsieur LE NORCY a présenté l'évolution des excédents de fonctionnement reportés qui retracent la situation. Il est vrai qu'en 2014, on pouvait reporter en 2015 1,7 millions d'€, en 2016 1,16 millions d'€ et désormais on ne peut que reporter 807 000 € en 2017. Nous aurons ainsi cette année 900 000 € de moins qu'en 2015 et cela est énorme.

Cette diminution est liée certes à la DGF, mais on constate tout de même un effet de ciseau.

L'an passé, nos recettes de fonctionnement augmentaient moins vite que nos dépenses et cette année, nos dépenses vont diminuer moins vite que nos recettes. En matière de fonctionnement, notre épargne diminue et notre capacité d'investir aussi. Nous sommes dans une situation difficile et vous avez eu le courage de reconnaître que *la limite actuelle de l'exercice sera rapidement atteint*. Il y aura des décisions à prendre pour maintenir une réelle capacité à investir. Vous l'avez souligné, - et nous le faisons depuis plusieurs années -, il est nécessaire d'analyser les dépenses à caractère général.

L'année dernière, ces dernières ont augmenté de 2,6% et elles atteignent encore +1,9% aujourd'hui. Vous avez pu compenser ces hausses par des diminutions, - et nous nous y sommes opposés -, touchant les subventions versées aux associations.

Nous approuvons l'accent mis aujourd'hui sur les économies d'énergie. – d'ailleurs à chaque débat d'orientations budgétaires, nous mettons en lumière ce point – et notamment le recours à une personne dédiée. Rappelons aussi que le Parc Naturel Régional peut accompagner la Ville dans cette voie. Mais les économies d'énergie doivent aussi transparaître dans les investissements.

Les baisses de dotations de l'Etat et des autres collectivités territoriales quelque que soient les futurs gouvernements vont perdurer et nous devons atteindre une réelle autonomie.

Vous aviez annoncé les années précédentes que les impôts n'allaient pas augmenter. Mais si on compare les villes de strate comparable à Chantilly, on constate que, par exemple, pour la taxe d'habitation, en 2012, c'est 378 € qui est perçu sur le contribuable cantilien et 223 pour les autres. Or vous proposez d'augmenter les taux d'imposition qui sont déjà conséquents.

S'agissant des dépenses à caractère général, nous notons que ce poste est plus élevé que les moyennes de strate et il y a des efforts à faire.

L'opposition partage l'orientation de ne pas augmenter ou de manière modérée les taux d'imposition, mais il faut surtout agir sur les dépenses dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat.

Il faut désormais faire des économies, se pencher sur les dépenses à caractères général, mobiliser le personnel et privilégier les investissements à valeur ajoutée dans les économies d'énergie. L'objectif proposé à atteindre serait que les dépenses à caractère général ne dépassent pas 1%.

S'agissant des investissements, nous aurions mis l'accent sur une programmation pluriannuelle sur les économies d'énergie des bâtiments publics.

En conclusion, le diagnostic est partagé entre la majorité et l'opposition. »

Monsieur LE MAIRE relève toutefois que les dépenses de fonctionnement baissent tout de même de 0,2%, à la différence d'autres communes.

Monsieur LE NORCY confirme qu'il n'y pas de manière structurelle d'effet de ciseau entre les évolutions des dépenses (baisse de 1,1% hors événements exceptionnels) et des recettes (0,4%). Ainsi, la charge structurelle des dépenses a baissé.

De plus, le rythme du retour d'un investissement portant sur les économies d'énergie est assez lent, ce qui impose désormais de peser le coût de fonctionnement sur tout projet nouveau.

S'agissant des charges à caractère général et de leur maîtrise, il ne s'agit pas uniquement de dépenses de consommations (fluides) mais aussi de prestations de services. Il ne faut pas oublier que 400 000 € correspondent à la gratuité du DUC, et qu'une réduction de ce poste viendrait aussi à se poser la question du maintien du service rendu. Nous n'en sommes pas là.

Enfin, il est loisible de se comparer aux autres mais dans la durée. Et on constate alors que la charge par habitant à Chantilly est certes supérieure à la moyenne mais beaucoup moins qu'il y a 4 ans, ce qui traduit les efforts de chacun.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU relève les éléments fournis à la page 15 qui traduisent l'effet de ciseau et une diminution de l'autofinancement et la capacité à investir.

Monsieur LE MAIRE informe les élus que la Ville et la Communauté de Communes vont faire l'objet prochainement d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes entre 2012 et 2016 (le dernier contrôle date de 2008).

Le Conseil municipal prend acte.

## **2.2 Demande de subvention auprès du SMTCO : renforcement du service de la Desserte Urbaine Cantilienne**

*Rapporteur Monsieur LE MAIRE*

La Ville de Chantilly a confié à la société KEOLIS le service public de transport urbain dit Desserte Urbaine Cantilienne.

Ce marché d'exploitation est conclu pour une durée de 4 ans et expire le 30 novembre 2019.

La Ville a souhaité renforcer le service du DUC à partir de la gare vers les quartiers Bois St Denis et Lefébure par la voie de deux services nouveaux :

- le soir pour assurer la correspondance avec le train de 20h32
- du lundi au vendredi, en période scolaire de 6h30 à 8h45 et de 16h à 19h avec la mise en place d'un 3<sup>ème</sup> bus

Ce renforcement de service, intégré dans le cahier des charges permet de fiabiliser les heures de passage aux arrêts grâce à l'adaptation des temps de parcours à la réalité du terrain et d'améliorer la qualité des correspondances avec le réseau ferroviaire dans le sens principal des flux.

De plus, dans le cadre de la mutation du quartier de la gare et la création de logements, d'une crèche intercommunale, de commerces..., il paraît opportun de créer un nouvel arrêt rue Victor Hugo qui desservira ce quartier et qui aura des nécessairement incidences financières.

Le SMTCO est susceptible de financer ces plus-values qualitatives.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (S.M.T.C.O) au titre du renforcement du service de la Desserte Urbaine Cantilienne et de la desserte du nouveau quartier de la gare pour l'année 2017 (reconduction du dispositif déjà demandé en 2016).

Monsieur DENIS demande si ces nouveaux arrêts rue Victor Hugo nécessitent un changement de trajet du DUC.

Monsieur LE MAIRE précise que le trajet sera le même le matin et le soir aux heures de pointe. La modification de trajet par la rue de Gouvieux sera établie dans la journée de 9h à 17h. Cette nouvelle desserte sera effective d'ici l'été pour l'ouverture du pôle médical. KEOLIS doit prochainement chiffrer ce service supplémentaire.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

### **2.3 Autorisation donnée au Maire de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**

*Rapporteur Monsieur LE MAIRE*

Certains travaux prévus pour 2017 de la commune sont susceptibles de bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Les projets qui pourraient être présentés sont les suivants :

- Aménagement d'un espace d'exposition au 1<sup>er</sup> étage du pavillon Egler (au-dessus du musée de la dentelle 34, rue d'Aumale)
- Travaux de réaménagement de la partie centrale du parking Marie-Amélie en extrémité de l'avenue et remplacement de câbles d'éclairage public
- Aménagement intérieur d'un local brut de 162 m<sup>2</sup> situé dans le nouveau quartier de la gare dédié à la création d'un pôle médical constitué de médecins généralistes.
- Travaux de renouvellement du réseau adduction d'eau potable depuis la RD 1016 à la rue des potagers. Réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales
- Travaux de requalification de la rue Victor Hugo : aménagement de trottoirs et création d'une piste cyclable entre la RD 1016 et le garage Citroën
- Réaménagement du chemin latéral au château

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier de l'Etat et à signer toute pièce nécessaire à cet effet.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU s'interroge sur le montage financier du pôle médical.

Monsieur LE MAIRE précise que la Ville loue le local à ICF et le sous-loue ensuite à chaque médecin. La Ville assume le risque locatif d'inoccupation d'une cellule médicale. Pour l'instant, 2 médecins ont confirmé leur accord et la Ville continue à rechercher activement les 3 autres.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

### **2.4 Autorisation donnée au Maire de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre**

*Rapporteur Monsieur LE MAIRE*

La Loi de Finances pour 2017 a renouvelé la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre dans les domaines suivants : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics en terme d'accessibilité, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements et réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Certains travaux prévus pour 2017 sont susceptibles de bénéficier de cette dotation qui est cumulable avec la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à savoir :

- des travaux de mise en accessibilité : Crèche municipale ; espace Bouteiller ; Restaurant scolaire de l'école Paul Cézanne ; Ecole Paul Cézanne
- des travaux de maîtrise de la consommation d'énergie de 5 logements communaux dits « logements des instituteurs » situés 24 Allée de Valois

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier de l'Etat et à signer toute pièce nécessaire à cet effet.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

## **2.5 Demande de subvention auprès de l'Etat – concours exceptionnels (travaux de requalification de la rue Victor Hugo 2<sup>ème</sup> partie)**

*Rapporteur Monsieur LE MAIRE*

La Ville a entrepris en 2016 la réfection des trottoirs sur une portion de la rue Victor Hugo dans le nouveau quartier de la gare suite à la livraison de nouveaux logements et à l'ouverture prochaine d'une crèche intercommunale.

En 2017, la Ville poursuit en toute logique ces travaux en traitant de la partie comprise entre la RD 1016 et le garage Citroën. Il s'agit non seulement de créer de nouveaux trottoirs mais aussi une piste cyclable dans la continuité du périmètre reliant le Nord et le Sud de la Chantilly.

Le coût global de ces travaux est estimé à la somme de 204 086,80 € HT hors maîtrise d'œuvre soit 215 311,57 € HT avec la maîtrise d'œuvre.

Ce projet peut faire l'objet d'une aide financière de l'Etat, au taux le plus élevé, dans le cadre d'un concours exceptionnel.

Le Conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier de l'Etat au taux le plus élevé.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU s'interroge sur le tracé de la piste cyclable.

Madame WOJTOWIEZ indique que cette piste cyclable sera aménagée sur le trottoir élargi côté Chantilly.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

## **2.6 Autorisation donnée au Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental deux subventions pour la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique : volet opération terrain synthétique (terrain et éclairage) ; volet aide aux Communes (vestiaire)**

*Rapporteur Monsieur LE MAIRE*

Comme vous le savez, la Ville a décidé de créer un terrain de football en gazon synthétique au stade des Bourgognes en complément des terrains existants et a mandaté un maître d'œuvre pour l'accompagner dans ce projet.

Le dossier technique et urbanistique est actuellement en cours de finalisation.

Le Département de l'Oise a donné d'ores et déjà délivré un accord de principe pour soutenir financièrement le projet mais souhaite s'appuyer sur un chiffre précis.

Par conséquent, il est au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier du Département de l'Oise et à signer toute pièce nécessaire à cet effet selon la répartition suivante :

- Au titre de l'opération terrain synthétique : terrain avec éclairage, pare-ballon, mains courantes, bancs de touche joueurs. Montant total des travaux : 922 918 €, subvention attendue du Département 276 875 € (30 %)
- Au titre de l'aide aux Communes susceptible de financer partiellement les vestiaires (bâtiments...).

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR (Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU ne participe pas au vote)

## **2.7 Autorisation donnée au Maire de solliciter la participation du Syndicat d'Energie de l'Oise pour la mise en souterrain du réseau d'électricité de la rue Blanche**

*Rapporteur Monsieur LE MAIRE*

La Ville a pour projet de mettre en souterrain le réseau d'électricité de la rue Blanche. Les travaux sont relatifs à la fois à la réfection du réseau électrique basse tension, à son terrassement, à l'éclairage public et au génie civil de télécommunications.

Le coût prévisionnel des travaux toutes taxes comprises s'élève à 178 859,48 euros € HT.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise finance pour partie la mise en souterrain du réseau électrique à hauteur de 26 952,77 € et prend en charge la TVA sur la basse tension.

Le coût net des travaux à la charge de la Ville s'élève à 130 764,40 euros.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accepter la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60) au titre des travaux de mise en souterrain du réseau électrique de la rue Blanche.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

## 2.8 Autorisation donnée au Maire de solliciter la participation du Syndicat d'Energie de l'Oise pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux de basse tension et du génie civil de télécommunications de la 2<sup>ème</sup> partie rue Victor Hugo

*Rapporteur Monsieur LE MAIRE*

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de la gare, il s'avère nécessaire pour des raisons tant techniques qu'esthétiques de procéder à l'enfouissement des réseaux basse tension, d'éclairage public et de génie civil de télécommunications sur la 2<sup>ème</sup> partie de la rue Victor Hugo

Le coût prévisionnel toutes taxes comprises de ces travaux s'élève à 337 222,43 euros.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise finance pour partie la mise en souterrain du réseau électrique à hauteur de 34 862, 22 euros et prend en charge la TVA sur la basse tension.

Le coût net des travaux à la charge de la Ville s'élève à 258 203,32 euros.

De plus, les réseaux desservant également la Ville de Gouvieux, cette dernière participera à hauteur du prorata du linéaire de ces travaux.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accepter la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60) au titre des travaux de mise en souterrain du réseau électrique de la 2<sup>ème</sup> partie de la rue Victor Hugo.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

## **III- RESSOURCES HUMAINES**

### Création de postes

*Rapporteur Monsieur Le NORCY*

Suite à la réussite par 2 agents (Virginie OTIQUER et Frédérique TRICOT) aux épreuves de l'examen professionnel de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe en décembre 2016, il est proposé au conseil municipal de créer deux postes de rédacteurs principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 9 février 2017.

Les postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet devenus vacants à la suite de cette nomination seront supprimés après avis du prochain Comité Technique.

Le Conseil municipal est amené à délibérer.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

## **IV- SPORT ET JEUNESSE**

### Programme prévisionnel des séjours de vacances – Été 2017 :

*Rapporteur Madame BARBA-STELMACH*

Le programme et les tarifs des séjours proposés aux enfants et aux jeunes chantiliens, pendant les mois de juillet et août 2017, sont les suivants :

**1) COLONIES :** 6/15 ans –Les mushers de la Clef (Haute-Savoie) : stage autour des chiens nordiques d'attelages, parcours accrobranche, piscine, randonnées, skateboard, veillées.

**Du 19 juillet au 1 août**                      **14 jours → 895€**

**Du 01 août au 14 août**                      **14 jours → 895 €**

**2) COLONIES :** 13/17 ans-Les Aventures en altitude (Savoie) : Canyoning, parcours accrobranche, biathlon, randonnées, veillées.

**Du 17 au 28 juillet**                              **12 jours → 850 €**

**Du 07 au 18 août**                                **12 jours → 850 €**

Pour permettre la participation d'un plus grand nombre d'enfants chantiliens, la ville de Chantilly prendrait en charge une partie du séjour.

Cette prise en charge serait calculée en fonction du quotient familial des familles (quotient familial relevé sur le site de la Caf, ou calculé sur l'avis d'imposition sur les revenus 2015, pour les familles non allocataire de la CAF), selon les pourcentages suivants :

<b>Quotient &lt; à 650€</b>	: prise en charge par la ville de 65% du séjour
<b>Quotient de 651 € à 900 €</b>	: prise en charge par la ville de 60% du séjour
<b>Quotient de 901 € à 1300 €</b>	: prise en charge par la ville de 50% du séjour
<b>Quotient &gt; à 1300€</b>	: prise en charge par la ville de 45% du séjour

La ville de Chantilly propose 8 places pour le séjour « Les mushers de la Clef» en Haute- Savoie, 8 places pour le séjour « Les Aventures en altitude » en Savoie.

Les dossiers des familles seront examinés et sélectionnés lors d'une commission jeunesse en fonction des critères suivants :

- quotient familial des familles
- familles ayant déjà bénéficiées de cette prestation

Après avis favorable de la Commission Jeunesse du 6 février 2017, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les dispositions ci-dessus ;
- de souscrire une convention avec l'association « TOOTAZIMUT » 879 avenue de Dunkerque, 59160 LOMME, qui organise les colonies et camps pour l'été 2017 ;
- de décider de prendre en charge une partie du coût de revient, calculée en fonction du quotient familial des familles, de 8 séjours maximum pour les enfants de 6 à 15 ans, et d'une partie du coût de revient, calculée en fonction du quotient familial des familles, de 8 séjours maximum pour les enfants de 13 à 17 ans, dans la limite du budget prévu.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise et du Conseil Départemental de l'Oise ;
- et de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

## **V- URBANISME**

### **Opposition au transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne**

*Rapporteur Monsieur LE MAIRE*

La loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (dite Loi ALUR en date du 24 mars 2014 publié le 27 mars 2014 n°2014-366) prévoit dans son article 136 que : « *la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de la publication de la loi [...] et qui n'exerce par la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi.*

*Dans le délai de trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes membres représentants au moins 20% de la population s'y opposent ce transfert de compétence n'a pas lieu [...].*

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne comprend 11 communes pour une population municipale totale de 45 000 habitants

Sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, les 11 communes sont soit déjà soumises au PLU, soit en cours de révision de leur Plan d'Occupation des Sols (POS).

Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Il est proposé au Conseil municipal de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à compter du 27 mars 2017 à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et de demander à cette dernière de prendre acte de cette décision d'opposition.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU partage cette opposition en raison des différences intrinsèques d'aménagement entre les Communes de l'Aire Cantilienne.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 45.